

Près d'un enfant sur cinq est touché par la pauvreté

Insee Flash Auvergne-Rhône-Alpes • n° 90 • Avril 2021



En 2018, la région compte 1,8 million d'enfants, soit 22 % de la population. Près d'un enfant sur cinq est touché par la pauvreté. Les enfants pauvres sont particulièrement nombreux dans les grandes métropoles et dans l'Allier, l'Ardèche et la Drôme. Les enfants qui vivent au sein d'une famille monoparentale ou nombreuse sont également plus souvent exposés à la pauvreté.

En 2018, Auvergne-Rhône-Alpes est la troisième région de province où la part des enfants de moins de 18 ans est la plus importante. Avec 1,8 million d'enfants, soit 22 % de sa population, elle se place derrière les Hauts-de-France et les Pays de la Loire.

Les enfants, particulièrement touchés par la pauvreté

En Auvergne-Rhône-Alpes, 310 500 enfants vivent sous le **seuil de pauvreté** en 2018 ► encadré.

C'est l'une des populations les plus touchées par la pauvreté, avec près d'un enfant sur cinq qui y est exposé (18,4 %), contre une personne sur huit (12,7 %) pour l'ensemble de la population régionale. Ces taux de pauvreté étaient identiques en 2014, même s'ils ont fluctué entre 2014 et 2018. Le taux de pauvreté des enfants est notamment en hausse par rapport à 2017 (+ 0,3 point, et + 0,2 point pour l'ensemble des personnes). Cela s'explique en partie par certaines évolutions de la législation affectant le niveau de vie des plus modestes (gel du barème et baisse des aides au logement, réforme de la **prestation d'accueil du jeune enfant**).

Toutefois, le taux de pauvreté régional reste en deçà du taux national (14,6 %) y compris pour les enfants (21,3 %).

Une pauvreté des enfants plus importante dans les grandes agglomérations

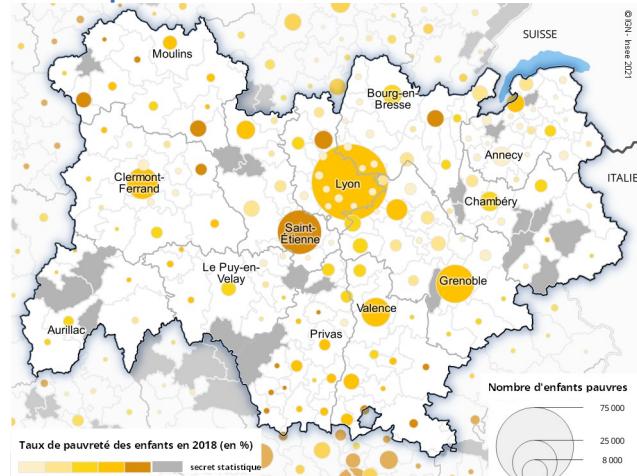
Les enfants pauvres sont particulièrement nombreux dans les espaces les plus denses, notamment dans les métropoles. La pauvreté touche 28,8 % des enfants dans celle de Saint-Étienne, 24,6 % à Clermont-Ferrand, 24,5 % à Lyon et 21,1 % à Grenoble. Elles concentrent à elles quatre plus de 42 % des enfants pauvres (et 31 % des enfants) de la région.

La pauvreté des enfants est également importante dans les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) qui jalonnent la vallée du Rhône et s'étendent jusqu'à l'ouest de l'Ardèche (où elle peut atteindre 38 %), ainsi que dans la plupart des intercommunalités de l'Allier ► figure 1.

À l'inverse, les intercommunalités de densité intermédiaire ou peu denses en périphérie des métropoles, et la majorité de celles de Savoie et de Haute-Savoie, présentent des taux de pauvreté des enfants inférieurs à 15 %.

La répartition territoriale des enfants pauvres est relativement comparable à celle observée pour l'ensemble de la population précaire. Ceci est en partie lié au fait que près d'un tiers des personnes pauvres sont des enfants.

► 1. Nombre d'enfants pauvres et taux de pauvreté des enfants par EPCI



Lecture : en 2018, dans la Métropole de Lyon, 24,5 % des enfants vivent en dessous du seuil de pauvreté, soit 74 400 enfants pauvres.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2018

Un risque accru de précarité dans les familles nombreuses

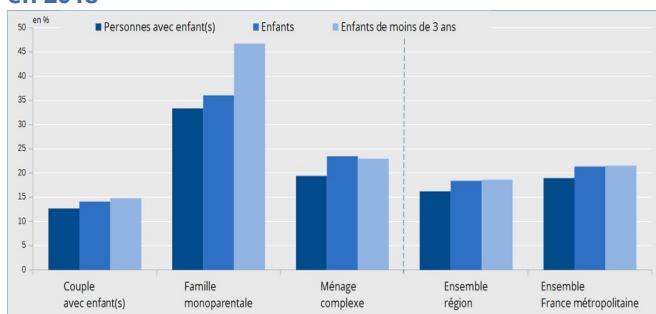
Plus de trois enfants sur dix vivent au sein d'une famille nombreuse, composée d'un couple et d'au moins trois enfants. Cette configuration familiale s'associe à un risque accru de précarité. Le taux de pauvreté des enfants atteint 23,4 % (et même 30,1 % pour les 0-3 ans) lorsqu'ils vivent dans une famille

avec trois enfants ou plus, contre 8,2 % lorsqu'ils font partie d'une famille avec deux enfants. La pauvreté des enfants ne varie pas avec leur âge. La répartition territoriale des enfants pauvres de moins de 3 ans suit celle des moins de 18 ans avec des poches de pauvreté se situant principalement dans l'Allier, la Loire, l'Ardèche, le Rhône et la Drôme.

Les familles monoparentales, une population vulnérable

Les familles monoparentales sont plus fortement touchées par la pauvreté que les couples avec enfants, qui bénéficient plus souvent de deux sources de revenus d'activité ► figure 2. Plus d'un tiers des enfants vivant en famille monoparentale sont pauvres. Les enfants de moins de 3 ans se retrouvent moins fréquemment au sein de ce type de ménage que les enfants plus âgés. Néanmoins, lorsque c'est le cas, la pauvreté les touche presque une fois sur deux. Les différences sont marquées, entre d'une part la Loire et l'Allier, où plus de 56 % des jeunes enfants vivant avec un parent isolé sont pauvres, et d'autre part la Haute-Savoie, où ce taux se limite à 32 %. Dans la plupart des cas, ce sont des mères isolées.

► 2. Taux de pauvreté des personnes et des enfants en Auvergne-Rhône-Alpes selon le type de ménage en 2018



Lecture : le taux de pauvreté des personnes ayant au moins un enfant de moins de 18 ans est de 12,7 % pour les couples avec enfant(s), contre 33,4 % pour les familles monoparentales, 19,4 % pour les ménages complexes, 16,2 % en Auvergne-Rhône-Alpes et 18,9 % en France métropolitaine.

Note : un ménage complexe est ici un ménage composé de plusieurs familles.

Champ : ménages d'Auvergne-Rhône-Alpes avec au moins un enfant de moins de 18 ans.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2018

► Un niveau de vie plus faible pour les ménages avec enfants

En 2018, 29 % des ménages d'Auvergne-Rhône-Alpes ont au moins un enfant de moins de 18 ans, soit la même part qu'en France métropolitaine. Leur niveau de vie médian, de 1 759 euros par mois, est 5 % plus élevé qu'au niveau national, mais inférieur à celui de l'ensemble des ménages de la région (1 873 euros par mois).

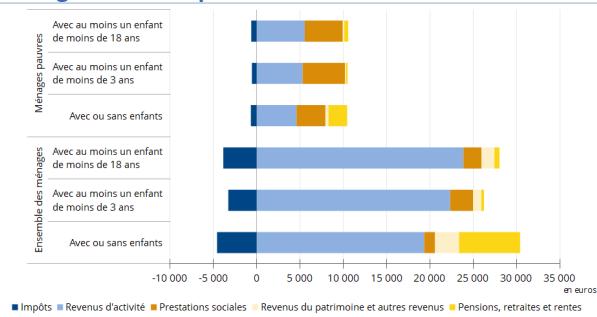
Ils se répartissent entre couples avec enfants (73 %), familles monoparentales (23 %), et autres ménages, composés de plusieurs familles, appelés ménages complexes (5 %).

Les disparités de niveau de vie sont importantes selon la configuration du ménage. La moitié des familles monoparentales disposent d'un niveau de vie mensuel qui ne dépasse pas 1 304 euros, contre 1 673 euros pour les ménages complexes et 1 859 euros pour les couples avec enfants.

Les familles nombreuses, aussi bien monoparentales que biparentales, ont un niveau de vie moins élevé que les familles avec enfant unique.

Les prestations sociales représentent 7 % du revenu disponible annuel moyen par unité de consommation des familles avec enfants, soit trois points de plus que pour l'ensemble des ménages de la région ► figure. Cette part est de 44 % pour les ménages pauvres avec enfants, et même de 50 % pour ceux avec au moins un enfant de moins de 3 ans.●

► Décomposition du revenu disponible annuel moyen par unité de consommation selon le type de ménage en Auvergne-Rhône-Alpes en 2018



Champ : ménages d'Auvergne-Rhône-Alpes avec au moins un enfant de moins de 18 ans.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2018

Emma Bianco, Sandrine Chaumeron (Insee)

► Définitions

Sont considérés comme **enfants** l'ensemble des individus âgés de moins de 18 ans en 2018.

Le **revenu disponible** d'un ménage comprend les revenus d'activité (nets des cotisations sociales), les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs.

Le **niveau de vie** correspond au revenu disponible divisé par le nombre d'unités de consommation (UC) d'un ménage, calculé selon l'échelle d'équivalence de l'OCDE : le premier adulte compte pour 1, les autres personnes de plus de 14 ans pour 0,5 et les enfants de moins de 14 ans pour 0,3.

Le **niveau de vie médian** partage la population en deux groupes : la moitié a un niveau de vie inférieur, et l'autre moitié un niveau de vie supérieur.

Le **taux de pauvreté** correspond à la proportion de personnes dont le niveau de vie est inférieur au **seuil de pauvreté**. Par convention, ce seuil est fixé à 60 % du niveau de vie médian métropolitain, soit 1 087 euros par mois en 2018. Le taux de pauvreté des enfants correspond à la part d'enfants vivant dans un ménage dont le niveau de vie se situe sous le seuil de pauvreté.

La **prestation d'accueil du jeune enfant** (PAJE) de la Cnaf comprend plusieurs aides destinées aux parents : prime à la naissance ou à l'adoption, allocation de base, prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE), complément libre de choix du mode de garde (CMG).

► Sources

Les données du Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) sont issues du rapprochement des données fiscales (déclaration de revenus, taxe d'habitation et fichier d'imposition) et des données sur les prestations sociales (Cnaf, Cnav, CCMSA). Le champ est celui des ménages fiscaux vivant en logement ordinaire dont le revenu disponible est positif ou nul.

► Pour en savoir plus

- « La pauvreté dans les métropoles augmente entre 2013 et 2018 », Insee Flash Auvergne-Rhône-Alpes n° 89, avril 2021
- « Les habitants les plus aisés vivent à proximité de la Suisse et en périphérie des métropoles », Insee Flash Auvergne-Rhône-Alpes n° 81, octobre 2020
- « Les revenus et le patrimoine des ménages », Édition 2018, Insee Références

